17.06.2020 – 12:00 Uhr

L'industrie gazière accroît la part de gaz renouvelable dans le gaz carburant

Zurich (ots) -

Les membres de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG) qui vendent du gaz naturel comme carburant s'engagent à y adjoindre au moins 20 % de biogaz. L'assemblée générale de l'ASIG a approuvé une adaptation du règlement dans ce sens.

L'industrie gazière suisse soutient l'objectif " zéro émission nette 2050 " du Conseil fédéral. Le succès du virage énergétique passera impérativement par un large éventail d'agents et d'infrastructures énergétiques. Le biogaz et les autres gaz renouvelables, tout comme l'hydrogène, vont jouer un rôle crucial dans ce contexte. Le secteur gazier s'est fixé pour objectif d'assurer un approvisionnement en gaz neutre en CO2 d'ici à 2050, comme il le précise dans le document " Thèses 2020 " récemment publié.

La mobilité doit aussi miser toujours plus sur le renouvelable. L'assemblée générale, qui s'est déroulée par voie écrite conformément aux prescriptions de l'ordonnance 2 COVID-19, a donné son feu vert à l'adaptation du règlement aux termes duquel les entreprises membres de l'ASIG s'engagent à adjoindre au moins 20 % de biogaz au gaz naturel carburant, contre 10 % auparavant. La proportion effective a toutefois toujours été nettement supérieure à 20 % ces dernières années. Le Conseil fédéral a réagi en adaptant au 1er janvier 2020 l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, qui règle l'attribution des catégories d'efficacité énergétique et le calcul des émissions de CO2 des véhicules à gaz. Ces catégories servent de base à l'étiquette-énergie des voitures de tourisme. Une modification d'importance est que la part biogène du mélange gaz naturel-biogaz est portée à 20 %, exauçant ainsi une revendication de longue date de l'industrie gazière.

La Confédération prend aussi en compte la proportion de 20 % de gaz renouvelables dans le calcul des émissions de CO2 des véhicules neufs. Cela revient à dire qu'il faut retrancher 20 % d'émissions de CO2 sans incidence sur le climat pour les véhicules à gaz. C'est un beau succès d'étape pour la mobilité au gaz, qui s'impose de plus en plus comme une alternative respectueuse du climat au véhicule à essence ou diesel, notamment pour les gestionnaires de flotte. L'industrie gazière s'attache à augmenter encore la part de gaz renouvelable dans le carburant. L'objectif est d'atteindre une proportion de 30 % de gaz renouvelable dans la mobilité d'ici à 2023.

Changements au conseil d'administration de l'ASIG

L'assemblée générale a élu au conseil d'administration de l'ASIG Per Olof Just, Städtische Werke Grenchen, comme successeur de Norbert Caspar, a.en Aare Energie AG, et Pierre-Alain Kreutschy, Yverdon-les-Bains énergies, comme successeur de Stéphane Maret, anciennement Services industriels de Genève, qui a rejoint les Forces motrices valaisannes (FMV).

Contact:

Thomas Hegglin, porte-parole de l'ASIG, 044 288 32 62,
thomas.hegglin@gazenergie.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059467/100850078 abgerufen werden.